

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT**Délibération du bureau prise par délégation****ACTE N° BC-20200120-001****du 20 janvier 2020****n°001****page 1/2****EXTRAIT:****GRAND
CHATELLERAULT**COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION**Nombre de membres en exercice : 25****PRESENTS (22) : M.ABELIN, M.PEROCHON, M.SULLI, M.COLIN, M.PICHON, Mme LAVRARD, M.TREMBLAIS, Mme BOURAT, Mme BARREAU, Mme AZIHARI, M.BEN EMBAREK, M.PREHER, M.BONNET, M.CHAINE, M.DAGUISE, Mme MOREAU, M.JUGE, M.BARBOT, Mme DE COURREGES, M.GAUTHIER, M.GUIMARD, M.MELQUIOND****POUVOIRS (2) : M.MEUNIER donne pouvoir à M.ABELIN
Mme PIAULET donne pouvoir à M.SULLI****EXCUSES (1) : M.HENEAU****Nom du secrétaire de séance : Évelyne AZIHARI****RAPPORTEUR : Monsieur Gérard PEROCHON****OBJET : Modification et mise à jour du tableau des effectifs**

1) Afin de renforcer les missions de sensibilisation à la réduction et au tri des déchets auprès de la population, il est proposé de créer un nouveau poste d'ambassadeur de tri et de l'économie circulaire à temps complet, dans le grade de technicien.

2) Suite à l'avis du Comité technique du 10 décembre 2019 concernant les suppressions de postes, il est proposé de mettre à jour le tableau des effectifs.

* * * * *

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,**VU** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,**VU** la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,**VU** la délibération n° 3 du bureau du 2 décembre 2019 portant modification et mise à jour des effectifs,**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de mettre à jour les effectifs,**CONSIDERANT** le tableau des emplois ci-annexés indiquant les motifs de suppression des postes,

Le bureau communautaire, ayant délibéré,

- décide de créer 1 poste dans le grade de technicien, à temps complet.

- décide d'adopter le tableau des emplois ci-annexé,

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du bureau prise par délégation

ACTE N° BC-20200120-001

du 20 janvier 2020

n°001

page 2/2

- autorise le Président ou son représentant à signer les décisions administratives et documents afférents à l'exécution de la présente délibération.

Vote : Adopté à l'unanimité